

Département de la Sarthe
Arrondissement de Mamers
Canton de Loué

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 10 avril 2026

N° 2026/17

Relatif à un débit de boisson

Le maire de la commune de Mézières-sous-Lavardin,

Vu la demande du 9 avril 2026 formulée par l'association « Carpe Nord 72 » ;

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique ;

Arrête :

L'association « Carpe Nord 72 » est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons relevant des groupes 1 à 3, le dimanche 19 avril de 7h00 à 21h00 au terrain de loisir de la commune, à l'occasion de la brocante.

Fait à Mézières-sous-Lavardin le 10 avril 2026

Mme Le Maire,

Linda POIRIER

